

Association Défense et Protection du Faron

Association Agréée au titre du code de l'Urbanisme par arrêté préfectoral du 19 Février 1992

La Renardière, 580 B vallon des hirondelles, 83200 TOULON

Tél : 06 03 65 96 52, mail : contact@defense-faron-toulon.fr

Mme le Maire Josée MASSI
Hôtel de ville
Avenue de la République
CS 71407
83056 Toulon Cedex

Toulon, le 30 août 2025

Madame le Maire,

Par mail reçu le 27 août, vous nous apprenez que notre candidature au Forum des Associations n'a pas été retenue.

En réponse à ce refus, nous vous rappelons que nous sommes implantés à Toulon depuis 1983, date de notre création, pour nous opposer à la révision du POS. Cette révision avait pour objectif de rendre constructibles des terrains non edificandi sur le Faron, dans le but de lotir plus de 500 villas, révision qui n'a pas eu lieu grâce à notre action (pétition ayant recueilli plus de 10 000 signatures).

Puis l'ADPF a continué son engagement contre la spéculation et s'est battue jusqu'à obtenir le classement en 1991 du massif du Faron (aujourd'hui espace Natura 2000), classement signé par le premier ministre Michel Rocard et le ministre de l'environnement Olivier Stirn.

Toujours dans un souci de préservation du patrimoine, l'ADPF a obtenu l'inscription aux monuments historiques des bâtiments militaires implantés sur le site : Fort du Grand Saint Antoine, Tour Beaumont, Fort Faron, l'Impluvium, la Crémaillère.

En refusant notre candidature, vous passez quelque part sous silence les très nombreux articles de presse parus dans Var Matin et La Marseillaise qui témoignent que, à chaque fois qu'un danger menaçait le Faron, l'ADPF était là pour alerter la population, rassembler et éviter les dérives. Votre refus, c'est oublier également la bataille contre Véolia et la condamnation obtenue contre ce mastodonte à remettre les lieux en état et à verser une forte amende suite à des travaux non autorisés sur des canalisations dans le site classé.

Vous oubliez aussi les condamnations et poursuites judiciaires contre les contrevenants qui tentent de construire encore aujourd'hui dans le site classé. Nous ajouterons notre participation à l'élaboration du PDAF puis du PIDAF au cours de laquelle nos propositions ont souvent été retenues.

Nous arrêterons là l'énumération de notre activité. Nous vous joignons un aide-mémoire récapitulant nos buts et actions.

Compte tenu des arguments que vous avancez vous comprendrez aisément notre amertume face au mépris que nous ressentons à travers votre refus de nous voir à ce Forum (alors que nous y avons participé à plusieurs reprises) car notre association entre parfaitement dans les trois points que vous énoncez :

- Prestations délivrées dans la commune au bénéfice de la population,
- Implantation communale,
- Ancienneté et fréquence de l'activité associative proposée.

Pour mener nos actions, la devise de l'ADPF sera toujours « Résistance, Vigilance, Liberté ». Résistance contre tout projet mercantile visant à accaparer le Faron au profit de quelques-uns, Vigilance afin de déjouer toute tentative de remettre en cause son classement, Liberté de profiter gratuitement de cet espace cher aux Toulonnais et aux varois dans le respect de la Nature.

Dans l'espoir que vous reviendrez sur votre décision, veuillez agréer, Madame le Maire, nos respectueuses salutations.

Pour le Conseil d'Administration,

Dominique Clarenc,



Jean-Pierre Calistri

